



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accès à l'espace pro CPAM pour les médecins des centres de santé

Question écrite n° 5288

Texte de la question

M. Guillaume Garot interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l' « espace pro » de la CPAM, réservé aux médecins libéraux. Ce service en ligne, qui s'adresse aux médecins libéraux, leur permet de consulter des informations pratiques sur leur activité, et de remplir des formulaires dématérialisés. Les médecins salariés de centres de santé ne peuvent bénéficier de ce service, alors qu'ils partagent les mêmes obligations professionnelles que leurs collègues libéraux. Aussi, il souhaite savoir si des mesures sont envisagées pour ouvrir le dispositif aux médecins salariés de centres de santé.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Garot](#)

Circonscription : Mayenne (1^{re} circonscription) - Nouvelle Gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5288

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2018](#), page 1106

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)